

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
JEUDI 27 janvier 2022

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler ,
Jane White, Houda Khamal Arbit, conseiller du CPAS
Marc Joseph, conseillers du CPAS, Bernard Carpriau, Carol Delers, Arlette De
Ridder, Jacqueline Moreau, Guido Schollen , conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général adjoint
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 18h30.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 16/12/2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 16/12/2021.

A. PUBLIC

2. Politique et Organisation - Notification des décisions du bureau permanent 16/12/2021

3. Services sociaux - Notification - augmentation des montants du revenu d'intégration au 1er janvier 2022

4. Services sociaux - Approbation des services uniformes - services sociaux et initiative locale d'accueil

5. le Conseil du CPAS déclare qu'il est d'accord avec l'application de services sociaux uniformes et initiative locale d'accueil

6. Agence Immobilière Sociale - Notification - ajustement des plafonds de revenus de l'agence immobilière Sociale

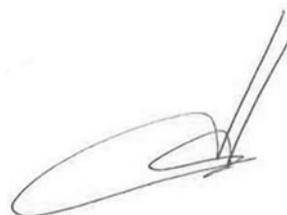
le conseil du CPAS prend connaissance des montants indexés pour l'agence immobilière Sociale, en vigueur au 01/01/2022

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 20/12/2021.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.